

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°299/2022

A la Société AKULA AFRICA Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'avenant de l'impression et livraison des bulletins scolaires et diplômes d'Etat, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt un milliards deux cent soixante millions (21.260.000.000 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 148.820.000 (francs congolais cent quarante-huit millions huit cent vingt mille)

Fait à Kinshasa, le 12/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i